

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN
DU jeudi 29 mars 2018**

Convocations adressées le jeudi 22 mars 2018

Nombre de délégués titulaires présents : 51

Nombre de délégués votants : 54

Nombre de délégués titulaires en exercice : 55

Délégués titulaires présents :

Philippe BRIAND, Christophe BOUCHET, Frédéric AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Alain GUILLEMIN, Christian GATARD, Wilfried SCHWARTZ, Cédric DE OLIVEIRA, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Philippe CLEMOT, Jacques LE TARNEC, Thibault COULON, Alexandra SCHALK-PETITOT, Aude GOBLET, Patrick DELETANG, Bernard PLAT, Bernard LORIDO, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET, Nadine NOWAK, Michèle LAUNAY, Didier VALLEE, Gérard DAVIET, Dominique SARDOU, Jean-Paul LAUNAY, Christian BRAULT, Sandrine FOUQUET, Vincent TISON, Martine POTEL, Rabia HADJIDJ BOUAKKAZ, Nathalie TOURET, Danielle PLOQUIN, Florence DRABIK, Françoise DESROUSSEAUX, Jean-Gérard PAUMIER, Francine LEMARIE, Michel GILLOT, Martine BELNOUE, Nathalie SAVATON, Serge BABARY, Sophie AUCONIE, Jacques CHEVTCHENKO, Barbara DARNET MALAQUIN, Christine BEUZELIN, Yves MASSOT, Emmanuel DENIS, Cécile JONATHAN

Titulaires absent(s) excusé(s) :

Bertrand RITOURET a donné pouvoir à Philippe BRIAND, Corinne CHAILLEUX, Martine GARRIGUE a donné pouvoir à Bernard PLAT, Jean-Marc PICHON a donné pouvoir à Martine BELNOUE.

Désignation de Mme Sardou en qualité de secrétaire de séance.

**C_18_03_29_001–INSTITUTIONS - MODIFICATIONS DES COMMISSIONS
THEMATIQUES DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.**

Rapporteur : Monsieur Philippe BRIAND

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **FIXE** à 7 le nombre de commissions spécialisées ;

- **DECIDE** que la 2^{ème} commission est dénommée : développement économique, tourisme, recherche, enseignement supérieur, formation professionnelle, vie étudiante et politique alimentaire, et intervient dans les domaines de compétences suivants : Création, aménagement et gestion des zones d'activités commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire, actions de développement économique, soutien et participation au pilotage des pôles de compétitivité, programmes de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche et politique alimentaire.

- **DECIDE** que la 6^{ème} commission est dénommée « politiques environnementales et qualité de vie » et intervient dans les domaines de compétences suivants :
développement durable, collecte des déchets et propreté urbaine, énergie, valorisation du patrimoine naturel et paysager, fourrière animale, GEMAPI, crématorium et service extérieur des pompes funèbres, abattoirs, défense extérieure contre l'incendie, services d'incendies et de secours et eaux pluviales ;

- **DESIGNE** les personnes ci-après pour siéger au sein de la 6^{ème} Commission « **politiques environnementales et qualité de vie** » :

Ballan-Miré	M. FORTIN / MME DELAUNAY
Berthenay	M. LE TARNEC / M. GRIMBERT
Chambray-Lès-Tours	M. GADRAT / M. COUILLANDEAU
Chanceaux sur Choisille	Mme ROTHUREAU / Mme PLAIS
Druye	Mme CHAILLEUX / M. DEBLAISE
Fondettes	M. GUEIT / M. LACROIX
Joué-Lès-Tours	Mme GOBLET / Mme CHEVALIER / Mme MOROY
La Membrolle sur Choisille	M. MARAIS / Mme POTEL
La Riche	Mme AUDIN / M. BOUIN
Luynes	M. RITOURET / M. RAIMOND
Mettray	M. CLEMOT / M. DUCHESNE
Notre Dame d'Oé	M. GALLIOT / M. BOURDIN
Parçay-Meslay	Mme NARCY / M. LESSMEISTER
Rochechouart	M. PLAT / M. PAQUIEN
Saint Avertin	M. JARNOUX / M. LEBLOIS
Saint-Cyr-sur-Loire	M. BOIGARD / M. VRAIN
Saint Etienne de Chigny	M. CHALON / Mme BESQUENT
Saint Genouph	M. AVENET / Mme FRETON
Saint Pierre des Corps	M. MENIER / Mme CHAUVET
Savonnières	M. MOREAU / M. MORIN
Tours	Mme AUCONIE / M. MASSOT / M. CHEVTCHENKO / M. DROINEAU
Villandry	M. METAIS

Vote à l'unanimité.

C_18_03_29_002–INSTITUTIONS - COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 19 FEVRIER 2018, DES ARRETES N°A2018_7 A A2018_39 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN JANVIER 2018.

Rapporteur : Monsieur Philippe BRIAND

Par délibération en date du 26 juin 2017, le Conseil communautaire a décidé de déléguer au Bureau une partie des attributions de l'organe délibérant en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de cet article, il appartient au Président de rendre compte des travaux du Bureau, ainsi que des décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation.

Le conseil métropolitain prend acte.

**C_18_03_29_003–FINANCES - BUDGET PRINCIPAL _ TITRES IRRECOUVRABLES _
ADMISSION EN NON_VALEUR.**

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables au titre des exercices antérieurs d'un montant total de 395,00 €.

Vote à l'unanimité.

**C_18_03_29_004–FINANCES - BUDGET TRANSPORT _ TITRES IRRECOUVRABLES _
ADMISSION EN NON VALEUR.**

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables au titre des exercices antérieurs d'un montant total de 420,06 €.

Vote à l'unanimité.

**C_18_03_29_005–FINANCES - BUDGET ANNEXE DE L'EAU _ TITRES
IRRECOUVRABLES _ ADMISSION EN NON_VALEUR ET CREANCES ETEINTES..**

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables au titre des exercices antérieurs d'un montant total de 109.518,30 €.

Vote à l'unanimité.

**C_18_03_29_006–FINANCES - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT _ TITRES
IRRECOUVRABLES _ ADMISSION EN NON_VALEUR ET CREANCES ETEINTES.**

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables au titre des exercices antérieurs d'un montant total de 16.461,60 €.

Vote à l'unanimité.

C_18_03_29_007–FINANCES - BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT _ TITRES IRRECouvrABLES _ ADMISSION EN NON_VALEUR ET CREANCES ETEINTES _ EX SIE 3S.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables au titre des exercices antérieurs d'un montant total de 93.241,15 €.

Vote à l'unanimité.

C_18_03_29_008–FINANCES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** au titre de l'exercice 2018, les budgets suivants :

le budget Principal,
le budget annexe Transport,
le budget annexe Assainissement,
le budget annexe Eau Potable,
le budget annexe Crématorium,

- **ADOpte** les autorisations de programme se rapportant à l'ensemble de ces budgets pour l'exercice 2018,

- **PRECISE** que le budget principal apportera au maximum une participation de 726.650 € en Fonctionnement et de 1.325.000 € en Investissement à la partie eau pluviale du budget annexe de l'assainissement

- **PRECISE** que les frais de représentation du Président sont fixés à un maximum de 30.000 €.

- **DECIDE** que le montant des emprunts inscrits aux budgets primitifs 2018 et ainsi votés pourra être réalisé sous quelque forme que ce soit, à savoir, emprunts obligataires, et/ou emprunts classiques : taux fixes ou taux variables et/ou de barrières sur Euribor, d'une durée maximale au plus égale à trente ans ;

Les index de référence des contrats d'emprunt pourront être les suivants :

- Taux interbancaires zone euro :
l'EONIA
l'EURIBOR 1, 3, 6, 9, 12 mois
- Taux indices obligatoires :
TC (TMO, TME)

Il pourra être recouru à tous types d'amortissement et à la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,

- **AUTORISE**, Monsieur le Président ou Vice-Président d'une part, à signer tous documents afférents à ces opérations dans leurs formes respectives, dans la limite des montants inscrits aux budgets, et d'autre part, à lancer la consultation auprès des établissements de crédits ainsi qu'à signer les pré-confirmations de gel des conditions de l'opération,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Vice-Président, dans le cadre des réaménagements de dette à passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, avec la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêts, à allonger la durée du prêts, à modifier la périodicité et le profil d'amortissement,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Vice-Président à rembourser par anticipation tout emprunt composant l'encours dans la limite des inscriptions budgétaires, ainsi qu'à refinancer ces opérations.

Vote à la majorité.

Budget principal : 2 votes contre (Mme Jonathan et M. Denis), 2 abstentions (Mrs Vallée et M. Tison).

C_18_03_29_009–FINANCES - VOTE DES TAUX DE FISCALITE.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **FIXE** comme suit, pour l'année 2018 les taux d'imposition suivants :

- Cotisation foncière des entreprises :	23,37%
- Taxe d'habitation :	8,91%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	2,18%
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :	8,96%

Vote à l'unanimité.

C_18_03_29_010–FINANCES - CONVENTION DE COOPERATION CADRE.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la convention de coopération cadre et ses annexes entre la Métropole et ses communes membres confiant aux communes des missions particulières de gestion,

- **DIT** que la convention prend effet à compter du 1er janvier 2018 pour une durée d'un an et sera renouvelable de façon tacite par période d'un an, sauf à ce que l'une des parties y mette fin au moins deux mois avant la date d'échéance.

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de gestion cadre et les conventions spécifiques à établir avec les communes membres ainsi que tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

Rapporteur : Monsieur Alexandre CHAS

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport sur l'avancement du schéma de mutualisation.

Le conseil métropolitain prend acte.

C_18_03_29_012–RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES.

Rapporteur : Monsieur Alexandre CHAS

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** des transformations et créations de postes détaillées ci-dessous à compter du 1^{er} avril 2018 :

- transformation du poste n°501 d'agent d'entretien des réseaux actuellement vacant en un emploi de droit privé à durée indéterminée relevant de la classification comprise entre les groupes 1 à 3 de la Convention collective des entreprises de l'eau et de l'assainissement,

- création d'un emploi de droit privé à durée indéterminée de niveau ingénieur n°4966 relevant de la classification comprise entre les groupes 4 et 6 de la convention collective des entreprises de l'eau et de l'assainissement,

- réaffectation à la Direction et au budget annexe des Mobilités du poste d'ingénieur territorial n°2084 (direction voirie espaces publics du secteur de la Ville de Tours) et du poste d'attaché territorial n°976 (direction de la communication), postes relevant du budget principal,

- transformation du poste n°1020 de psychologue territorial actuellement vacant en poste de conseiller en prévention des risques professionnels relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

- création du poste n°4946 d'agent de gestion comptable en référence au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

- création du poste n°4948 relevant du cadre d'emplois des ingénieurs pour la Direction de l'Energie,

- création à la Délégation Attractivité Innovation et Rayonnement de la direction générale d'un poste n°4947 d'agent contractuel relevant du cadre d'emplois des rédacteurs.

- **PREND ACTE** de la mise à jour des tableaux des postes et des effectifs.

Vote à l'unanimité.

C_18_03_29_013–RESSOURCES HUMAINES - MODALITES DE DISPONIBILITE POUR OPERATION FORMATION ET RETARD A L'EMBAUCHE DES AGENTS TERRITORIAUX SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES - CONVENTION ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'INDRE ET LOIRE - SDIS.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la conclusion d'une convention entre Tours Métropole Val de Loire et le Service départemental d'incendie et de secours d'Indre et Loire identifiant les modalités de disponibilité opérationnelle et de formation des agents territoriaux sapeurs-pompiers volontaires.
- **PRECISE** que cette convention prend effet à compter de sa signature.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

C_18_03_29_014–AMENAGEMENT URBANISTIQUE - CREATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE..

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de créer un établissement public foncier sur le périmètre métropolitain, dénommé « Etablissement Public Foncier de Tours Métropole Val de Loire »,
- **SOLLICITE** la création de cet établissement par arrêté du Préfet de la Région Centre Val de Loire, sur la base des statuts de l'établissement.

Vote à l'unanimité.

C_18_03_29_015–AMENAGEMENT URBANISTIQUE - REVISION DU PLU DE SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY - ARRET DU PROJET ET BILAN DE LA CONCERTATION.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le bilan de la concertation afférente au Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Étienne-de-Chigny ;
- **ARRETE** le projet de Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Étienne-de-Chigny ;
- **COMMUNIQUE** pour avis le projet de Plan local d'urbanisme, aux personnes publiques associées :
 - à la Préfète du Département d'Indre et Loire ;

- au Président du Conseil régional du Centre Val de Loire ;
- au Président du Conseil départemental d'Indre et Loire ;
- aux Présidents de la Chambre du commerce et d'industrie, de la Chambre des métiers et de la Chambre d'agriculture ;
- au Président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de schéma de cohérence territoriale (Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle) ;
- au Chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine ;
- à la Directrice de l'agence régionale de santé ;
- au Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- au Président de l'institut national de l'origine et de la qualité ;
- au Colonel du service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire ;

Et aux personnes consultées :

- au Président du centre régional de la propriété forestière ;
- au Président du syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire ;
- aux Maires des communes voisines (Berthenay, Luynes, Cinq-Mars-la-Pile, Mazières-de-Touraine, Ambillou).

Vote à l'unanimité.

C_18_03_29_016–AMENAGEMENT URBANISTIQUE - REVISION DU PLU DE ROCHECORBON - MISE EN DEBAT DES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE - PADD.

Rapporteur : Monsieur Christian GATARD

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**, de la tenue ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) proposées dans le cadre de la procédure engagée de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Rochecorbon.

Vote à l'unanimité.

C_18_03_29_017–HABITAT - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TOURS HABITAT.

Rapporteur : Madame Alexandra SCHALK-PETITOT

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** M. Patrick DELETANG en tant que représentant de Tours Métropole Val de Loire au sein du Conseil d'administration de Tours Habitat.

Vote à l'unanimité.

C_18_03_29_018 – AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE – FIXATION DES TARIFS 2018 POUR L'OCCUPATION DES CHATEAUX D'EAU DE LA METROPOLE PAR LES OPERATEURS DE TELEPHONIE MOBILE.

Délibération retirée.

C_18_03_29_019–AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE - FIXATION DES TARIFS 2018 POUR L'OCCUPATION D'INFRASTRUCTURES PROPRIETE DE LA METROPOLE AU PROFIT DES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES.

Rapporteur : Monsieur Alain GUILLEMIN

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **FIXE**, conformément à l'annexe jointe à la présente délibération, pour 2018 les tarifs d'occupation des fourreaux par des opérateurs de communications électroniques,

- **DIT** que ces tarifs sont applicables du 1^{er} avril au 31 décembre 2018.

Vote à l'unanimité.

C_18_03_29_020–POLITIQUE DE LA VILLE - RAPPORT ANNUEL DE MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LA METROPOLE TOURANGELLE.

Rapporteur : Monsieur Wilfried SCHWARTZ

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le rapport 2017 de mise en œuvre de la politique de la ville sur la Métropole tourangelle.

Vote à l'unanimité.

C_18_03_29_021–CREMATORIUM ET POMPES FUNEBRES - CREATION D'UNE COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SPECIFIQUE POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES ET LA GESTION DU CREMATORIUM - CONDITION DE DEPOT DE LISTES.

Rapporteur : Monsieur Sébastien MARAIS

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de constituer une commission de délégation de service public spécifique pour l'exploitation du service extérieur des pompes funèbres et la gestion du crématorium,

- **APPROUVE** les modalités de dépôt des listes préalablement à l'élection des membres de la commission de délégation de service public pour l'exploitation du service extérieur des pompes funèbres et la gestion du crématorium.

Vote à l'unanimité.

C_18_03_29_022-CREMATORIUM ET POMPES FUNEBRES - CREATION D'UNE COMMISSION DE DELAGATION DE SERVICE PUBLIC SPECIFIQUE POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES ET LA GESTION DU CREMATORIUM _ ELECTION DES MEMBRES.

Rapporteur : Monsieur Sébastien MARAIS

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

- **SONT ELUS** les 5 membres titulaires suivants : Messieurs Philippe CLEMOT, Bernard LORIDO, Christian GATARD, Christian AVENET et Patrick DELETANG,

- **SONT ELUS** les 5 membres suppléants suivants : Mme Corinne CHAILLEUX, Messieurs Patrick CHALON, Bruno FENET, Jacques LE TARNEC et Jean-Marie METAIS,

- **DIT** que le président de Tours Métropole Val de Loire ou son représentant est président de droit de la commission de délégation de service public.

Vote à l'unanimité.

Clôture de la séance à 22 h 15.

Le Directeur Général des Services,

 *F. Sand. M*
Frédéric BAUDIN-CULLIERE